



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 17 novembre 2020

DENGUE : L'ETE AUSTRAL S'INSTALLE, CONTINUONS DE LUTTER CONTRE LES MOUSTIQUES

Du 9 au 15 novembre, 18 cas ont été signalés à l'ARS. Après une stabilisation sur quelques semaines en-dessous de 10 cas hebdomadaires, le nombre de cas recensés connaît une légère augmentation. La dengue continue de circuler dans l'île, 8 communes sont concernées. Avec le retour des conditions météorologiques favorables au développement des moustiques (pluies, chaleur), une nouvelle vague épidémique reste à craindre dans les prochains mois, dans un contexte d'épidémie de covid-19.

La préfecture et l'ARS appellent la population à la plus grande vigilance et rappellent la nécessité de mettre en œuvre les mesures de prévention : se protéger et protéger ses proches des piqûres de moustiques, éliminer tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile et consulter rapidement un médecin en cas de symptômes.

Situation de la dengue à La Réunion au 17 novembre 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Les cas ont été signalés dans les communes suivantes :

- Saint-Paul
- Saint-Pierre
- Saint-Leu
- Le Port
- Les Avirons
- Saint-Denis
- Bras Panon
- Le Tampon

Aucun regroupement de cas n'est identifié.

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS poursuivent les interventions de démositication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion de la covid-19.

Jeu concours : Encore 1 semaine pour participer !



L'ARS a lancé le 5 novembre et jusqu'au 25 novembre, un jeu concours artistique visant la production d'un support visuel (dessin, sculptures, tableaux, photos...) sur un thème : « La dengue et son moustique vecteur de la maladie (le moustique tigre) ».

Les candidats (catégorie professionnelle ou amateurs) ont encore 1 semaine pour faire parvenir leurs créations !

Depuis début 2020

- près de 16 000 cas autochtones confirmés
- 701 hospitalisations
- 1 747 passages aux urgences
- 22 décès (dont 11 directement liés à la dengue)

Des récompenses distinctes allant de 100 à 5 000 euros sont prévues pour chacune des catégories. En plus de ces récompenses, les œuvres lauréates seront retenues pour la campagne de communication Été 2020/2021 par le biais d'affichages et de diffusions sur les réseaux sociaux et médias.

Les règlements et les conditions de participation au jeu concours sont disponibles :

- [sur le site de l'ARS](#)
- ou sur demande par mail : ars-reunion-kassmoustik@ars.sante.fr

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs)
- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptômes**: fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue précédemment.



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter et Facebook @Prefet974